



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

COMMUNE DE VIRY CHATILLON

Objet : attestation de non-versement de subvention pour
l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique

Vu le règlement d'attribution de subvention pour l'acquisition de vélo à assistance électrique instauré par délibération n°2020/041 du 05 février 2020 du Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités,

Je soussigné, Jean-Marie VILAIN, maire en exercice de la commune de Viry-Chatillon,

Atteste que la Ville ne verse pas de subvention pour l'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique.

La présente attestation est établie pour valoir ce que de droit.

Fait à Viry-Chatillon le 09 mars 2020



Le Maire,

Jean-Marie VILAIN